

L'an deux mil dix-huit et le mardi vingt-sept mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Montredon-Labessonnié, convoqué le vingt mars 2018, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Étaient présents : M. CHAMAYOU, M. TESSEYRE, Mme MAURIE, M. PATTE de DUFOURCO, Mme BERNOU, M. COMBELLES, Mme ROBERT, M. MARTINEZ, M. BAÏSSE, Mme ROUMÉGOUS, M. COMBES, Mme HUET, M. BRU, Mme ALIBERT et M. ROUQUIÉ.

Excusés représentés : Mme ASSÉMAT (représentée par M. BAÏSSE), Mme RÉGY (représentée par M. COMBES).

Absents : Mme SALVAYRE et M. AUGÉ

M. Christian TESSEYRE a été nommé Secrétaire de Séance.

Après avoir procédé à l'appel nominatif des membres du Conseil Municipal et constaté l'existence du quorum, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Le procès-verbal de la séance du 22 janvier 2018, transmis par courriel, est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire présente ensuite l'ordre du jour :

- 1 – Validation convention avec le RPI Montfa-Fournials ;*
- 2 – Délibération tarifaire scolarité enfants École des Fournials ;*
- 3 – Renforcement route Forestière à « La Jaladié » ;*
- 4 – Charges transférées Centre Tarn : attribution de compensation ;*
- 5 – Tarif ménage logements communaux : avenue des Docteurs Lavergne et 8 Grand'Rue ;*
- 6 – Délibération Énedis : redevance occupation du domaine public ;*
- 7 – Modification des tarifs ALSH ;*
- 8 – Budgets Commune, Eau et Assainissement : approbation des comptes de gestion 2017 ;*
- 9 – Délibération du résultat : Commune, Eau et Assainissement*
- 10 - Budgets Commune, Eau et Assainissement : approbation des comptes administratifs 2017;*
- 11 – Vote des taux des taxes locales 2018 ;*
- 12 – Vote des budgets primitifs : Commune, Eau et Assainissement 2018 ;*
- 13 – Subventions annuelles de fonctionnement aux associations 1^{ère} tranche ;*
- 14 – Isolation combles mairie – approbation du choix de la CAO;*
- 15 – Ouverture d'un poste CDD ;*
- 16 – Admission non-valeur : Budget Commune ;*
- 17 – Vote du tarif location salle activité professionnelle ;*
- 18 - Questions diverses.*

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à rajouter les points suivants à l'ordre du jour :

- Frais de scolarisation Saint Lieux Lafenasse ;*
- Occupation du Domaine Public – Convention avec Énedis ;*
- Constitution d'un groupement de commandes voirie avec Centre Tarn ;*

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

1 – Convention RPI Montfa-Fournials

Monsieur Christian BAÏSSE, Conseiller Municipal délégué aux affaires scolaires, expose au Conseil Municipal la convention relative au fonctionnement du RPI École de Montfa et des Fournials telle qu'elle a été proposée à la Commune de Montfa. Cette convention a pour but de mettre en cohérence l'organisation scolaire adaptée au territoire des communes concernées.

Elle définit pour chaque école l'organisation pédagogique, le règlement financier entre les communes, l'organisation périscolaire, la restauration, la garderie et les transports.

Elle prendra effet au 1^{er} septembre 2018 et sera reconductible tacitement sauf dénonciation d'une des parties selon les modalités de l'article 12 de ladite convention. Toute modification se fera par proposition intercommunale et sera soumise à l'approbation des Conseils Municipaux de chacune des Communes membres.

Le Conseil Municipal, unanime approuve la convention relative au fonctionnement du RPI École de Montfa et des Fournials et charge Monsieur le Maire de la signer.

2 – Délibération tarifaire scolarité enfants École des Fournials

Monsieur Christian BAÏSSE, Conseiller Municipal délégué aux affaires scolaires, expose au Conseil Municipal que suite à la validation de la convention relative au fonctionnement du RPI École de Montfa et des Fournials, il convient de délibérer sur l'application des tarifs à compter du 1^{er} septembre 2018.

Il rappelle les articles 5 et 8 de ladite convention :

- chaque commune versera annuellement une subvention de 1 000 € par enfant résidant dans sa Commune et scolarisé dans une des écoles du RPI Montfa/Les Fournials ;
- les communes liées à la convention pourront accueillir des enfants résidants dans des communes non-adhérentes en fonction des places disponibles dans les classes. Une participation annuelle de 1 000 € sera alors demandée aux communes de résidence des élèves extérieurs ;
- ce tarif peut être modifié par délibération des Conseils Municipaux sur proposition intercommunale.

Le Conseil Municipal, unanime approuve le tarif proposé de 1000 € par enfant résidant dans la commune de Montredon-Labessonnié ou de Montfa et scolarisé dans le RPI Montfa/Les Fournials et il fixe le tarif pour les enfants hors RPI à 1 000 € par enfant en précisant que cette facturation sera prise en charge par la commune de résidence. Le Conseil Municipal accepte que le tarif soit modifiable par délibération des Conseils Municipaux sur proposition intercommunale.

3 – Renforcement route Forestière à « La Jaladié »

Jean-François-COMBELLES, adjoint au Maire délégué à la voirie, présente au Conseil Municipal le projet de travaux de mise au gabarit de la route forestière de « la Jaladié ». Monsieur le Maire explique que le projet comporte l'exécution d'un programme de travaux de consolidation par empierrement, élargissement, ouverture de fossés collecteurs. Monsieur le Maire chargera le Responsable des Services Techniques communaux de réaliser un état des lieux avec photos, avec le GF de la Jaladié avant le commencement des travaux.

Ce projet implique un financement Etat/Europe, le coût résiduel (autofinancement) sera pris en charge intégralement par le GF de La Jaladié.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime :

- autorise les travaux de mise au gabarit (consolidation-élargissement) portant sur les parcelles cadastrales appartenant en privé à la commune de Montredon-Labessonnié Section CZ N° 113 – 117 – 120 – 123 – 128 – 124 – 129 et Section DE N° 134

- désigne comme maître d'ouvrage délégué le GF de La Jaladié ;
- s'engage à laisser libre accès à ces parcelles aux autorités compétentes chargées des contrôles ;
- est informé qu'une plaque comportant les éléments de publicité requis par la réglementation communautaire pourra être apposée ;
- déclare qu'il n'a pas sollicité et ne sollicitera pas à l'avenir, pour le projet réalisé sur ces terrains, d'autres aides publiques ;
- déclare qu'il n'a pas de terrain en nature de bois desservi par ce projet, et n'a donc pas à s'engager sur leur affectation forestière ;

4 – Charges transférées Centre Tarn : attribution de compensation

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) qui s'est tenue le 15 février 2018. Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'adopter ledit rapport.

Le Conseil Municipal à l'unanimité adopte le rapport de la CLECT du 15 février 2018 et approuve l'attribution de compensation qui s'élève à 39 790,92 € et décide d'inscrire les crédits nécessaires au budget primitif de l'exercice à l'article 739211 / 73211.

5 – Tarif ménage logements communaux : avenue des Docteurs Lavergne et 8 Grand'Rue

Monsieur le Maire, expose à l'Assemblée que compte tenu de la nécessité d'intervention du personnel communal pour effectuer le ménage après chaque location. Il propose au Conseil Municipal de mettre en place un tarif ménage de 40 €, au départ des locataires, pour les logements sis 8 Grand'Rue et avenue des Docteurs Lavergne, applicable à compter du 01/04/2018.

Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la proposition de Monsieur le Maire le mandate pour la mettre en place de ce tarif et signer toutes les pièces nécessaires se reportant à ce dossier.

6 – Délibération Enedis : redevance occupation du domaine public

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée que, vu le décret n° 2002-409 du 29 mars 2002, ENEDIS doit verser à la Commune la somme de 222 € au titre de la redevance d'occupation du domaine public communal par les ouvrages de transport et de distribution d'électricité, pour l'année 2018.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter ce versement.

7 – Modification des tarifs ALSH

Madame Virginie BERNOU, Adjointe au Maire en charge du secteur enfance, rappelle à l'assemblée que les tarifs de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) et ceux de l'Accueil de Loisirs Associé à l'École (ALAE) ont été votés lors de la séance du Conseil Municipal du 16 novembre dernier. Elle rappelle que les enfants domiciliés sur la Commune bénéficiaient d'un tarif préférentiel.

A la demande de la communauté de communes Centre Tarn, il convient de modifier ce tarif. Madame BERNOU propose d'appliquer un tarif privilégié pour les enfants Montredonnais et ceux domiciliés dans la communauté de communes Centre Tarn.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte que le tarif privilégié de l'ALSH et de l'ALAE soient appliqués à l'ensemble des enfants domiciliés en Centre Tarn.

8 – Budgets Commune, Eau et Assainissement : approbation des comptes de gestion 2017

8a- Approbation du compte de gestion 2017 budget principal « Commune »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur Christian BAULES à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'examen du Conseil Municipal.

Après avoir examiné les opérations qui y sont retracées, le Conseil Municipal, unanime, approuve le compte de gestion 2017 du budget principal « Commune ».

8b- Approbation du compte de gestion 2017 budget annexe « Eau »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur Christian BAULES à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'examen du Conseil Municipal.

Après avoir examiné les opérations qui y sont retracées, le Conseil Municipal, unanime, approuve le compte de gestion 2017 du budget annexe « Eau ».

8c- Approbation du compte de gestion 2017 budget annexe « Assainissement »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Monsieur Christian BAULES à la clôture de l'exercice.

Monsieur le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'examen du Conseil Municipal.

Après avoir examiné les opérations qui y sont retracées, le Conseil Municipal, unanime, approuve le compte de gestion 2017 du budget annexe « Assainissement ».

9 et 10 – Approbation des comptes administratifs 2017 et Délibération du résultat : Commune, Eau et Assainissement

Approbation du compte administratif 2017 budget principal « Commune »

Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle, Monsieur Christian TESSEYRE, 1^{er} adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal que les comptes de l'exercice 2017 du budget principal « Commune » font apparaître les résultats suivants :

<u>Reports :</u>	
Rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	478 300,94 €
Pour Rappel : Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	351 550,45 €
<u>Soldes d'exécution :</u>	
Un solde d'exécution (Déficit - 001) de la section d'investissement de :	316 588,50 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	281 866,10 €
<u>Restes à réaliser :</u> Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	385 029,00 €
En recettes pour un montant de :	50 794,00 €
Besoin net de la section d'investissement :	

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	172 723,00 €
--	--------------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

<u>Compte 1068 :</u> Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	172 723,00 €
---	--------------

<u>Ligne 002 :</u> Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	460 693,00 €
---	--------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, arrête les résultats du budget principal « Commune » de l'exercice 2017 et leur affectation tels que ci-dessus.

Approbation du compte administratif 2017 budget annexe « Eau »

Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle, Monsieur Christian TESSEYRE, 1^{er} adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal que les comptes de l'exercice 2017 du budget annexe « Eau » font apparaître les résultats suivants :

<u>Reports Pour Rappel :</u> Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	- 53 515,49 €
Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	178 986,73 €

<u>Soldes d'exécution :</u> Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	401 644,00 €
Un solde d'exécution (Excédent - 002) de la section de fonctionnement de :	56 677,30 €

<u>Restes à réaliser :</u> Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	365 277,39 €
En recettes pour un montant de :	77 890,80 €

<u>Besoin net de la section d'investissement :</u> Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0,00 €
--	--------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

<u>Compte 1068 :</u> Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0,00 €
---	--------

<u>Ligne 002 :</u> Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	235 664,00 €
---	--------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, arrête les résultats du budget annexe « Eau » de l'exercice 2017 et leur affectation tels que ci-dessus.

Approbation du compte administratif 2017 budget annexe « Assainissement »

Après que Monsieur le Maire ait quitté la salle, Monsieur Christian TESSEYRE, 1^{er} adjoint au Maire, expose au Conseil Municipal que les comptes de l'exercice 2017 du budget annexe « Assainissement » font apparaître les résultats suivants :

<u>Reports Pour Rappel :</u> Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	119 440,75 €
Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	74 913,00 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent - 001) de la section d'investissement de :	21 161,34 €
Un solde d'exécution (Déficit - 002) de la section de fonctionnement de :	12 937,92 €

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :	152 962,00 €
En recettes pour un montant de :	- 32,00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	12 391,91 €
--	-------------

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par Le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section.

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	12 391,91 €
---	-------------

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	61 976,00 €
---	-------------

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, arrête les résultats du budget annexe « Assainissement » de l'exercice 2017 et leur affectation tels que ci-dessus.

11 – Vote des taux des taxes locales 2018 ;

Pour 2018, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de maintenir le taux des trois taxes directes locales, qui se présentent donc comme suit :

Taxes	Taux 2017 (pour mémoire)	Taux 2018
Taxe Habitation	7,11	7,11
Taxe Foncière Bâti	16,20	16,20
Taxe Foncière Non Bâti	81,71	81,71

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter les taux ainsi proposés, pour l'année 2018.

12 – Vote des budgets primitifs : Commune, Eau et Assainissement 2018 ;

12a- Budget principal « Commune » primitif 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget principal « Commune » primitif pour l'exercice 2018 qui s'élève, tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de :

Section de fonctionnement :	2 110 985,00 €
Section d'investissement :	1 059 181,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget principal « Commune » primitif pour l'exercice 2018 tel qu'il lui est présenté.

12b- Budget annexe « Eau » primitif 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget annexe « Eau » primitif pour l'exercice 2018 qui s'élève, tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de :

Section de fonctionnement :	585 370 €
Section d'investissement :	376 188 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget annexe « Eau » primitif pour l'exercice 2018 tel qu'il lui est présenté.

13c- Budget annexe « Assainissement » primitif 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le budget annexe « Assainissement » primitif pour l'exercice 2018 qui s'élève, tant en recettes qu'en dépenses, à la somme de :

Section de fonctionnement :	214 624 €
Section d'investissement :	216 317 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le budget annexe « Assainissement » primitif pour l'exercice 2018 tel qu'il lui est présenté.

13 – Subventions annuelles de fonctionnement aux associations 1^{ère} tranche ;

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le projet d'attribution des subventions de fonctionnement aux associations sportives et culturelles de la Commune a été finalisé par les adjoints chargés de ces secteurs.

Compte-tenu du besoin impératif du versement de ces subventions pour certaines associations afin de conserver leur équilibre budgétaire, il propose au Conseil Municipal de procéder au versement de la 1^o tranche 2018 selon le projet proposé; le versement de la 2^o tranche 2018 (solde) interviendra deuxième semestre 2018, et sera versé sur présentation des rapports financiers et moraux 2017 et des budgets prévisionnels 2018.

Le projet de subventions de fonctionnement aux associations culturelles est présenté par Monsieur Dominique PATTE DE DUFOURCQ, Adjoint au Maire en charge du secteur culturel:

Associations Culturelles : 1^{ère} tranche :

A.P.A.M.	200,00 € (versement unique)
A.M.A.C.C. (cinéma)	850,00 €
Au Bonheur des Cloches dal Salclaset	150,00 €
Génération Mouvement	250,00 €
A.D.M.R.	350,00 €
Comité des Fêtes Montredon	850,00 €
Comité des Fêtes Les Fournials	100,00 €
P.E.G.A.A.S.E.	600,00 €
Amicale Sapeurs-Pompiers	100,00 € (versement unique)
Association Effervescence	100,00 € (versement unique)
Association Eclaireurs et Eclaireuses	250,00 €
Total 1 Associations Culturelles	3.800,00 €

Le projet de subventions de fonctionnement aux associations sportives est présenté par Madame Virginie BERNOU, Adjointe au Maire en charge du secteur associatif sportif :

Associations Sportives : 1^{ère} tranche (sauf si versement unique) :

A.A.P.P.M.A. (pêche)	200,00 € (versement unique)
A.M.T.A.C.A.	300,00 € (versement unique)

A.S.M. Football	700,00 €
Association Multi Sports Montredonnaise	500,00 €
Etrier Montredonnais	400,00 €
Ass. Gymnastique Montredonnaise	300,00 € (versement unique)
Judo Club Montredonnais	600,00 €
Les Archers de Montredon	300,00 €
Montredon Country Club	300,00 € (versement unique)
Olympique Montredonnais XV	1 000,00 €
Planète Danse	300,00 €
Club Volley Montredonnais	200,00 €
Total 2 Associations Sportives	5 100,00 €
Totaux 1 + 2	8.900,00 €

Le Conseil Municipal, unanime adopte les montants de la 1^{ère} tranche des subventions de fonctionnement 2018 aux associations sportives et culturelles tels que définis ci-dessus ; Madame Virginie BERNOU, Messieurs Christian ROUQUIÉ, Jean MARTINEZ et Dominique PATTE DE DUFOURCQ n'ont pas pris part au vote.

Subvention exceptionnelle ASPER

Monsieur Dominique PATTE DE DUFOURCQ, Adjoint au Maire en charge du secteur culturel, sollicite l'Assemblée pour attribuer, à titre exceptionnel, une subvention à l'Association ASPER.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : votants : 19 – pour : 18 – contre : 0 – abstention : 1, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 5 000,00 € à l'association ASPER.

Subvention exceptionnelle PEGAASE

Monsieur Dominique PATTE DE DUFOURCQ, Adjoint au Maire en charge du secteur culturel, sollicite l'Assemblée pour attribuer, à titre exceptionnel, une subvention à l'Association PEGAASE.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal : votants : 19 – pour : 17 – contre : 0 – abstention : 2, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 200,00 € à l'association PEGAASE.

14 – Isolation combles mairie – approbation du choix de la CAO;

Monsieur Martinez, Conseiller Municipal en charge des travaux, expose que suite à la mise en liquidation judiciaire de l'entreprise ST NETTOYAGE une lettre de consultation a été transmise à des entreprises pour obtenir plusieurs devis pour l'isolation des combles de la Mairie. Deux entreprises ont répondu la société ATHERMA de RÉALMONT et l'entreprise CALVET Christian de LACAZE.

La Commission d'Appel d'Offres (C.A.O.), réunie le 26 mars 2018 à 10h, a retenue l'entreprise CALVET Christian de LACAZE, dont l'offre est la plus complète.

Le Conseil Municipal, unanime, approuve le choix de la C.A.O. et retient l'entreprise CALVET Christian pour l'isolation des combles de la Mairie pour un montant total de 9 139,93€ H.T.

15 – Ouverture d'un poste CDD

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un poste administratif en CDD à 80 % sera prochainement ouvert.

16 – Admission non-valeur : Budget Commune et Budget Eau

16a- Admission en non-valeur budget Commune

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du courrier daté du 2 mars 2018 de Monsieur le Trésorier de Réalmont relatif à une demande d'admission en non-valeur de titres budget général de la Commune. Il convient de délibérer pour statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes du fait que les redevables sont insolvable. Il convient pour régulariser la situation budgétaire de la Commune de les admettre en non-valeur pour un montant de 7 120,94 €.

Le Conseil Municipal, unanime admet en non-valeur les titres dont les recettes s'élèvent à 7 120,94 € et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces consécutives à cette opération.

16b- Admission en non-valeur budget service Eau

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du courrier daté du 23 mars 2018 de Monsieur le Trésorier de Réalmont relatif à une demande d'admission en non-valeur de titres budget annexe service Eau. Il convient de délibérer pour statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes du fait que les redevables sont insolvable. Il convient pour régulariser la situation budgétaire du budget annexe service Eau de les admettre en non-valeur pour un montant de 6 584,21 €.

Le Conseil Municipal, unanime admet en non-valeur les titres dont les recettes s'élèvent à 6 584,21 € et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces consécutives à cette opération.

17 – Mise à disposition salles communales sauf salle polyvalente

Monsieur Christian BAÏSSE, Conseiller Municipal, expose la nécessité de voter un tarif pour la mise à disposition des salles communales, hors salle polyvalente, pour les réservations à but commercial. Il propose d'établir un tarif de 15 €, par location, valable à compter du 01/04/2018.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte de mettre à disposition les salles communales, hors salle polyvalente pour les réservations à but commercial et fixe le montant à 15 € à chaque utilisation à compter du 01/04/2018 pour les commerçants mentionnés ci-dessus.

18 - Frais de scolarisation Saint Lieux Lafenasse

Monsieur Christian BAÏSSE, Conseiller Municipal délégué aux affaires scolaires, donne connaissance du courrier de la commune de Saint-Lieux Lafenasse daté du 19 mars 2018.

Monsieur BAÏSSE expose au conseil le détail des frais de scolarité des enfants domiciliés sur la Commune scolarisés à Saint Lieux Lafenasse pour l'année 2018:

Nombre d'enfants au 1 ^{er} janvier 2017	Coût par élève		Coût Total par élève (1) + (2)	Participation demandée à la Commune
	Frais de scolarité (1)	Coût des NAP (2)		
6 scolarisés retenu 5	1108,73 €	361,46 €	1470,19 €	790 € *

* Equivalent à pour le 1^{ER} trimestre 53,70% du coût scolaire et NAP et pour le 2nd trimestre 71% du coût scolaire.

Effectif retenu pour la participation : 5,2 élèves proratisé au taux de présence des élèves.
Soit $790\text{€} \times 5,2 \text{ élèves} = 4\,108 \text{ €}$

La participation aux frais de scolarité de l'année 2018 serait de 4 108 € euros. Monsieur le Maire propose que la Commune prenne en charge ces frais.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, accepte que la Commune prenne en charge les 4 108 € de frais de scolarités de 5,2 élèves (équivalant en taux de présence dans l'école) pour l'année 2018.

19 - Occupation du Domaine Public – Convention avec Énedis -

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal du courrier daté du 06/03/2018 de la société DEJANTE accompagné d'une convention de servitudes entre la société Énedis et la Commune de Montredon-Labessonnié. Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique des travaux doivent être engagés, ceux-ci doivent emprunter la propriété Communale. La société DEJANTE est mandatée pour effectuer des travaux pour le compte de la société Énedis.

Monsieur le Maire expose les principaux articles de cette convention :

- Dépose et repose d'un nouveau poteau ;
- Mise en place de fils conducteurs électriques aériens ;
- Élagage ou l'abattage de plantation à proximité de l'ouvrage ;
- Les parcelles seront remises en état après travaux.

Il convient de délibérer pour signer une convention de servitude sur le Chemin rural du Verdier à la Cormarinié avec la société Énedis.

Le Conseil Municipal, unanime autorise la société Enedis comme ci-dessus, accepte et charge Monsieur le Maire de signer la convention de servitudes.

20 - Constitution d'un groupement de commandes voirie avec la communauté de communes Centre Tarn

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que dans un but de rationalisation et de simplification et afin que les communes bénéficient de conditions identiques à celles de la Communauté de Communes, la communauté de communes Centre Tarn et ses communes membres ont décidé de constituer un groupement de commande afin de réaliser les travaux de voirie du territoire, le coordonnateur du groupement étant la Communauté de Communes Centre Tarn.

Une convention constitutive, comme il est expressément prévu dans l'article 8 du Code des marchés publics, en formalise le principe. Elle définit les modalités de fonctionnement du groupement, désigne un des membres du groupement comme coordonnateur chargé de procéder, dans le respect des règles prévues par le Code des marchés publics, à l'organisation des opérations de sélection du cocontractant, à la notification et l'exécution du marché au nom de l'ensemble des membres du groupement. Chaque membre du groupement s'engage dans la convention à assumer les constats et le règlement des travaux à hauteur de ses besoins propres tels qu'il les a préalablement déterminés.

Ce mode d'organisation ayant montré son efficacité sur la période 2005 – 2013, 2014-2017, il est proposé de constituer un nouveau groupement de commandes pour le marché de travaux voirie pour la période 2018 - 2021.

Pour ce faire, le Conseil Municipal doit délibérer sur lesdites modalités de la procédure à mettre en œuvre entre les communes membres qui le souhaiteraient et la Communauté de Communes Centre Tarn.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention.

Le Conseil Municipal, unanime décide conformément à l'article 8 du Code des marchés publics, de constituer avec les communes membres de la Communauté de Communes Centre Tarn qui le souhaiteraient un groupement de commande en vue de la passation d'un marché de travaux pour la période 2018 - 2021 pour les voiries communales et d'intérêt communautaire à hauteur des besoins respectifs à définir en annexe de la convention. Il habilite Monsieur le Maire à signer la convention constitutive et son annexe définissant les modalités de ce groupement.

21 - Questions diverses.

21a- Centre Tarn

Madame Virginie BERNOU, Adjointe au Maire déléguée enfance et jeunesse fait savoir que 3 fiches actions ont été déposées auprès de la communauté de communes CENTRE TARN faisant figurer une demande de participation pour :

- un chantier loisirs mené par l'association des Eclaireurs et Eclaireuses, la partie « chantier » concernant le débroussaillage d'un sentier de randonnée, la restauration de petit patrimoine (fontaine) ainsi que la création de mobilier (table et bancs) le long de celui-ci. La contrepartie de ce chantier loisirs doit servir à financer un voyage en Italie qui doit les mener à la rencontre d'une association de scoutisme qui œuvre auprès de réfugiés ;
- un projet cinéma avec l'ALSH « Lous Bessous » pour les vacances d'avril ;
- un mini-séjour à la Salvetat-sur-Agout avec l'ALSH « Lous Bessous » au mois de juillet 2018.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des problèmes rencontrés par le docteur RIVERA dans le cabinet qu'il a pris en location suite à l'incendie de la Maison de santé de novembre dernier. Il informe l'assemblée que la Mairie lui a proposé une mise à disposition du logement communal sis 8 Grand'Rue.

21b- Travaux

Intervention de Monsieur Jean MARTINEZ, Conseiller Municipal délégué aux travaux:

- Moulin de Lafargue la mise en place des menuiseries extérieures est en cours ;
- salle de réunion : une convention devra être établie avec les fournisseurs de matériaux pour sa construction. Ceux-ci seront réalisés par des bénévoles et soumis dès leur fin au contrôle de sécurité de L'APAVE et du SDIS.

Intervention de Monsieur Didier COMBES, Conseiller Municipal, chargé des dossiers d'économie d'énergie :

Selon un rapport remis par Pôle Territorial Albigeois - Bastides l'extinction nocturne de l'éclairage public réduirait de 40% les factures d'énergie en éclairage public (18 000 € soit une économie de environ 7 200 € d'économie annuelle) et une baisse de 51 % de la consommation.

Madame Claude HUET, Conseillère Municipale, souhaiterait que le conseil Municipal ait un débat prochain à concernant l'extinction nocturne de l'éclairage public.

Intervention de Monsieur le Maire :

Les toitures des églises ont toutes été révisées hormis celle de l'église de Bouyrols.

21c- Écoles

Intervention de Monsieur Christian BAÏSSE, Conseiller Municipal délégué aux affaires scolaires:

Augmentation de la cotisation SIVU de 1 € qui passe de 17€ à 18€ par élèves des écoles de la Sigourre, des Fournials et de Saint Lieux Lafenasse.

21d- Loisirs

Intervention de Madame Claude HUET, Conseillère Municipale :

La communauté de communes Centre Tarn se charge du balisage des chemins mais pas de leur entretien. Des membres des associations « Montredon à Pé » et « Anam Caminar » se sont réunis afin d'organiser en commun une journée nettoyage et débroussaillage d'un des sentiers Montredonnais par les membres des associations et des bénévoles.

Intervention de Madame Françoise MAURIE, Adjointe au Maire :

Le carnaval a subi une baisse de fréquentation en raison de la pluie.

Intervention de Madame Marie-Claude ROBERT, Conseillère Municipale :

Le Naturo'bus du CPIE sera présent le 8 septembre 2018 lors de la foire aux chevaux. Elle propose à Madame Virginie BERNOU et à Monsieur Dominique PATTE DE DUFOURCQ d'organiser si cela est possible le Forum des Associations le même jour.

21e- Commerçant

Intervention de Monsieur Jean MARTINEZ, Conseiller Municipal :

Une réunion sur la création éventuelle d'un commerce de produit locaux est organisée le 5 avril à la mairie de Montredon-Labessonné, en partenariat avec la chambre d'agriculture.

21f- Point sur dossier en cours

Intervention de Monsieur le Maire :

La phase de diagnostic du plan climat air énergie eut lieu, des propositions ont été faites. La prochaine étape consistera à les mettre en place.

La Communauté des Communes rédige le PADD du PLUI.

La séance est levée à 23h42.

Approbation du procès-verbal de la séance du 27 mars 2018

	NOM Prénom	Signature
	CHAMAYOU Jean-Paul	
	TESSEYRE Christian	
	MAURIE Françoise	
	PATTE de DUFOURCQ Dominique	
	BERNOU Virginie	
	COMBELLES Jean-François	
	ROBERT Marie-Claude	
	MARTINEZ Jean	
	ASSÉMAT Gilberte <i>(représentée par M. BAÏSSE)</i>	
	BAÏSSE Christian	
	SALVAYRE Maddy	Absente
	ROUMÉGOUSS Bénédicte	
	COMBES Didier	
	HUET Claude	
	BRU Jean-Marie	
	ALIBERT Sophie	
	ROUQUIÉ Christian	
	RÉGY Marie-Laure <i>(représentée par M. COMBES)</i>	
	AUGÉ Bernard	Absent